

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-592/14/CC

**■ Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de Cassis -
Approbation de la procédure de modification n°4s.
DUFSV 14/12324/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par arrêté du Président n°14/742/CC, du 16 octobre 2014, pris en application de la délibération du Conseil de communauté n° AEC 004-459/14/CC du 9 octobre 2014, a été engagée la procédure de modification du Plan d'occupation des sols valant Plan local d'urbanisme de la commune de Cassis.

Cette procédure vise, d'une part, à instaurer un emplacement réservé pour une servitude de mixité sociale, sur un terrain situé avenue Alphonse Daudet et d'autre part, à la mise à jour des annexes.

Ces adaptations, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, relèvent d'une procédure de modification qui a pu être conduite sous forme simplifiée telle que la prévoit le code de l'urbanisme.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont ainsi été portés à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler des observations et de recueillir ses avis pendant un mois.

Cette formalité a été effectuée du 27 octobre 2014 au 27 novembre 2014 inclus, en Mairie de Cassis, ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine et sur leurs sites internet respectifs. A l'issue de la mise à disposition au public, aucune observation n'a été portée au registre.

En conséquence, conformément à la délibération de la commune de Cassis du 18 décembre 2014, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°4s du Plan local d'urbanisme de Cassis.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté Préfectoral, en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Plan d'occupation des sols de la commune de Cassis en vigueur, tenant lieu de Plan local d'urbanisme ;
- L'arrêté du Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°14/742/CC du 16 octobre 2014, pris conformément à la délibération du Conseil de Communauté n° AEC 004-459/14/CC du 9 octobre 2014 engageant la modification n°4s du Plan d'occupation des sols de Cassis et déterminant les modalités de mise à disposition au public du dossier ;

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015**

- La délibération de la commune de Cassis du 18 décembre 2014 donnant un avis favorable à l'approbation de la modification n°4s du Plan d'occupation des sols , tenant lieu de Plan local d'urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier le Plan d'occupation des sols de Cassis afin d'une part, d'instaurer un emplacement réservé pour une servitude de mixité sociale, sur un terrain situé avenue Alphonse Daudet et d'autre part, de mettre à jour les annexes.
- Que l'objet de la modification entre dans le champ des procédures de modification des plans locaux d'urbanisme, qui peuvent être menées sous la forme simplifiée telle prévue par le code de l'urbanisme;
- Que le dossier du projet de modification du POS a été tenu à disposition du public pendant un mois en Mairie de Cassis, et au siège de la Communauté urbaine, ainsi que sur les sites internet respectifs, et que le public a pu exprimer son avis sur des registres ouverts à cet effet;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n°4s du Plan d'occupation des sols de Cassis, tenant lieu de Plan local d'urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme, PLUI,
Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015**